

# Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayichla'h



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 heure d'étude Parents -



1 Ouizz hebdomadaire



Une soirée organisée chaque mois dans une



1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.



chapitre 32 verset 4

Dans ce Passouk, la Torah nous dit : "Yaakov a envoyé des Malakhim (messagers) devant lui, vers Essav son frère, dans la terre de Séir, dans les champs de Edom."

Le mot Malakhim employé ici signifie littéralement "des anges". Mais il est aussi utilisé pour dire messagers, et on aurait donc pu croire que Yaakov Avinou a envoyé de simples messagers à son frère Essav.

Mais Rachi nous révèle quelque chose d'incroyable : ces messagers étaient carrément des anges !

Il s'agit des mêmes anges dont parle le verset précédent, dans la Parachat Vayétsé, et au sujet desquels Rachi a expliqué qu'il s'agissait des **anges d'Erets Israël, qui sont venus accueillir Yaakov dans ce pays**. Et le verset dit que Yaakov a vu deux camps d'anges bien distincts : celui des anges d'en dehors d'Israël, qui ont accompagné Yaakov vers ce pays ; et celui des anges d'Israël, qui l'y ont accueilli.

À la frontière d'Erets Israël, ces deux camps d'anges se sont donc rencontrés. Et c'est une partie des anges qui sont venus accueillir Yaakov en Israël que celui-ci a envoyé à son frère.

? Pourquoi fallait-il envoyer des anges à Essav ? N'aurait-il pas été suffisant de lui envoyer de simples messagers ?

Suite en page 2





Les Pirké Avot (chapitre 1, Michna 7) nous disent : "Éloigne-toi d'un mauvais voisin, et ne te lie pas d'amitié avec un homme méchant."

Car même l'homme le plus intègre du monde, s'il se trouve en compagnie de mauvais voisins ou de gens méchants, finit par apprendre certains de leurs mauvais comportements.

C'est pourquoi Yaakov, qui avait besoin de transmettre un message à Essav, craignait de lui envoyer une partie de ses hommes. Car peut-être qu'une simple rencontre avec Essav, un simple dialogue avec lui, suffirait à les influencer négativement.

Il n'a donc pas voulu prendre de risques, et s'est dit : "Les seuls que je peux envoyer à Essav sans qu'ils risquent d'être influencés par lui, ce sont des anges."

Ceci explique les nombreux détails donnés par le Passouk. Car non seulement il fallait transmettre un message à Essav, mais en plus il fallait le faire en terre de Séir (une terre qui, elle-même, produit des mauvaises influences), dans les champs de Edom (un endroit encore plus néfaste, connu pour être un lieu de débauche).

C'est pourquoi, devant ces trois facteurs de risque, seuls des anges pouvaient accomplir cette mission sans se faire influencer négativement.

Dans le monde actuel, tellement ouvert, et où nous sommes influencés de toute part, combien devons-nous prendre exemple sur Yaakov, qui n'a pas pris le risque d'exposer le moindre de ses hommes (et a fortiori l'un de ses enfants) à une rencontre avec Essav!

Choul'han Aroukh, chapitre 128, Halakha 3



Le Choul'han Aroukh dit que lorsque les Cohanim bénissent le peuple, ils ne doivent pas regarder la communauté, ni détacher leur esprit. Leurs yeux doivent être dirigés vers le bas, comme quelqu'un qui est en train de prier. La communauté doit se concentrer sur la Brakha des Cohanim, ne doit pas leur donner le dos, et ne doit pas les regarder.

Le Michna Beroura explique que lorsque les Cohanim font la Brakha des Cohanim, ils doivent avoir les **yeux vers le bas**, comme quelqu'un qui prie car, effectivement, à ce moment-là, ils sont en train de prier Hachem. Ils lui demandent de bénir le peuple juif.

Au sujet de l'interdiction pour la communauté de regarder les Cohanim, le Michna Beroura explique qu'il ne faut regarder ni leur visage, ni leurs mains, pour ne pas se déconcentrer de la Brakha qu'ils sont en train de donner.

A fortiori, il ne faudra pas regarder à droite ou à gauche

pendant la Brakha des Cohanim.

Le Michna Beroura précise que d'après la loi stricte, l'interdiction n'est que de regarder longuement les Cohanim, car c'est cela qui peut déconcentrer. Un regard léger et passager est donc autorisé.

Au temps du Beth Hamikdach, cependant, il était interdit de regarder les Cohanim, même très rapidement. Car ils prononçaient le Nom divin, et la Chekhina (présence d'Hachem) sortait de leurs mains.

Le Michna Beroura conclut que nous avons cependant l'habitude, en souvenir du Beth Hamikdach, de ne pas du tout regarder les Cohanim pendant la Brakha des Cohanim, même très rapidement.



Traité Chévi'it, chapitre 10, Michna 2

Cette Michna nous dit que celui qui a fait la Che'hita d'une vache et l'a partagée entre ses clients le jour même de Roch Hachana (en leur faisant crédit, évidemment, car on ne peut pas payer le jour même de la fête), si le mois d'Eloul a été prolongé d'un jour, la dette est annulée. Sinon, elle n'est pas annulée.

Explication : À la fin de l'année de Chemita, dans le Roch Hachana de la huitième année, le premier jour de Roch Hachana, un boucher a fait faire la Che'hita à un animal par un Cho'hèt compétent, et il a vendu des parts de viande à

Si les témoins qui ont vu la nouvelle lune de Tichri ne sont pas venus le premier jour de Roch Hachana pour que le Beth Din proclame que ce jour est le premier Tichri, le Beth Din dit que ce jour est encore le 30 Eloul. Par conséquent, le premier Tichri ne sera que le lendemain ; et on considérera donc que la dette est une dette de l'année de Chemita (car elle date du 30 Eloul de l'année de Chemita). C'est pourquoi elle est annulée.

Par contre, si les témoins sont venus le premier jour de Roch Hachana, le Beth Din a proclamé Roch Hachana à cette date. Par conséquent, la dette est contractée le premier Tichri de la huitième année. C'est pourquoi elle n'est pas annulée.

La Michna continue en disant : "La sanction monétaire qu'un homme doit donner à une femme qu'il a épousé de force, à une femme qu'il a séduit ou à une femme à laquelle il a fait une mauvaise réputation, ou toute autre sanction monétaire déclarée par le Beth Din à l'encontre d'un individu, **n'est pas** annulée par la Chemita."

Explication: Puisque toutes ces sanctions ont été décidées par le Beth Din, elles sont considérées comme ayant déjà été payées. Et il y a juste un retard de paiement. C'est pourquoi la Chemita n'annule pas ces dettes.

La Michna continue en disant que si un créancier a prêté de l'argent à autrui en échange d'un gage qu'il garde dans sa maison, la dette n'est pas annulée par la Chemita. Car le créancier détient le gage qui est, en quelques sortes, le début du remboursement.

La Michna termine en disant que si une personne transmet tous ses actes de créance au Beth Din en lui disant : "Je vous charge de récupérer l'argent qui m'est dû", ses dettes ne sont pas annulées par la Chemita. Car elles ne la concernent plus directement. Elle concerne le Beth Din. Et tout ce qui est dû au Beth Din n'est pas annulé par la Chemita.

Michlé, chapitre 15, verset 9

HAGINGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Le chemin du Racha est abominable pour Hachem, et celui qui poursuit la Tsédaka sera aimé".

Que veut dire l'expression : "Le chemin du Racha"?

Le Malbim explique qu'avant que le Racha ne fasse le mal qu'il a prévu, il s'engage dans un chemin rempli d'orgueil, de désir de vengeance, de cruauté, d'envie de faire le mal...

Et tous ces sentiments négatifs sont plus abominables aux yeux d'Hachem que le mal qu'il commet finalement.

? Pourquoi?

Car ces sentiments sont des expressions de son âme, qui proviennent des profondeurs de son être. Alors que le mal que le Racha finit par faire n'est que l'expression de son corps. Évidemment qu'il est grave ! Mais le mal qui

provient du plus profond de l'âme est encore plus

abominable aux yeux d'Hachem que celui qui est commis par le corps.

Comme l'a dit le Rambam : "Les pensées de 'Avéra sont plus dures que la 'Avéra elle-même".

À l'inverse, celui qui court pour faire la Tsédaka, même s'il

ne l'a pas encore faite ou qu'il n'a finalement pas pu la faire, aspire profondément à faire du bien. Cette volonté profonde fait qu'il est déjà aimé par Hachem. Car la volonté profonde, la sincérité, compte énormément aux yeux d'Hachem.

> Hachem aime le désir profond de faire **du bien**, et répugne le désir profond de

faire du mal.

Dans le monde superficiel qui nous entoure, peu de place est accordé aux bonnes Kavanot (intentions). Ce verset nous rappelle l'importance de celles-ci aux yeux d'Hachem, et donc l'importance de maîtriser nos mauvaises pensées, et surtout de VOULOIR faire le bien. Car les bonnes pensées deviennent un jour des bonnes actions, et entraînent qu'Hachem nous aime.

'Ovadia, chapitre 1, versets 1 à 21



Notre Haftara est constituée de l'unique chapitre du livre de 'Ovadia, qui est le quatrième des douze "petits prophètes", et dont le livre ne contient qu'un seul chapitre, que nous lisons intégralement ce Chabbath.

En fait, nous avons déjà parlé d'Ovadia, dans l'explication sur la Haftara de Vayéra, où nous avons dit qu'une femme était venue voir le prophète Elicha car ses enfants risquaient de devenir les esclaves du roi Yéhoram, à cause d'une dette non remboursée. Elicha lui avait dit

d'emprunter un maximum d'ustensiles, et d'y verser le fond d'huile qui lui restait. Et ainsi, elle a pu obtenir beaucoup d'huile, la vendre et rembourser la dette.

Cette femme était l précisément la femme l d'Ovadia.

'Ovadia était l'un des intendants du roi A'hav et de sa femme Izevel. Et lorsque cette dernière a fait massacrer tous les prophètes d'Hachem, 'Ovadia en a sauvé cent.

Nos Sages nous disent qu'Ovadia était en fait un converti, originaire d'Edom. A ce titre, il a été choisi pour prophétiser la chute d'Edom.

Notre Paracha parle de la formation d'Edom (elle cite ses rois et ses généraux). Et dans notre Haftara, 'Ovadia prophétise la chute de Edom.

#### Cette chute arrivera à la fin des temps.

Le principal reproche qui est fait à Edom est la destruction du deuxième Beth Hamikdach, et le mal terrible qu'il a fait au peuple juif à cette époque (et même plus tardivement). Cependant, le Radak dit qu'au fur et à mesure de l'Histoire, les peuples se sont mélangés, et nous ne savons plus précisément qui est Edom, qui est Amon, qui est Moav, ou n'importe quelle autre nation. Par contre, nous savons que l'empire Romain, à l'époque du deuxième Beth Hamikdach, était essentiellement constitué du peuple d'Edom.

Le verset 18 nous dit qu'à la fin des temps, la maison de Yaakov sera un feu, celle de Yossef une flamme et celle de Essav de la paille.

Le Malbim explique que le feu brûle sur place, mais la flamme se déplace. Cette flamme symbolise Yossef, et fait allusion au **Machia'h ben Yossef, qui viendra avant le Machia'h ben David**, se déplacera et fera des prouesses.

C'est entre les mains de ce Machia'h

que Essav tombera. En effet,
nos Sages nous disent que
la descendance de Essav
ne tombera que par la
l descendance de Yossef, ou
l par Yossef lui-même.

**?** Pourquoi précisément par Yossef ou ses descendants ?

Une des réponses, c'est qu'Essav

voudra se défendre à propos du mal qu'il a fait aux Juifs, en disant : "Mais vous-mêmes, vous vous êtes fait du mal entre vous! N'avez-vous pas vendu votre frère Yossef en esclavage?"

C'est pourquoi la réponse ne peut venir que de Yossef, qui dira à Essav : "Malgré le mal que mes frères m'ont fait, lorsque j'ai eu le pouvoir entre mes mains et que j'aurais pu facilement leur rendre ce mal, **je ne leur ai rendu que le bien**. Et j'ai passé mon temps à les consoler."

Yossef représente celui qui a rendu le bien pour le mal. C'est pourquoi c'est précisément lui qui pourra combattre Essav et le détruire.

Au sujet de la comparaison entre Essav et la paille, le Malbim dit une chose incroyable : lorsque le feu s'empare de la paille, chaque brin de paille brûle son voisin.

De même, à l'époque de la guerre de Gog et Magog, les gens d'Edom se tueront entre eux, jusqu'à ce qu'il ne reste aucun survivant de la maison de Essav, Biméra Béyaménou. Amen!

## HISTOIRE

Un matin, après la Téfila, un des fidèles s'est adressé au Rav de Yérouchalaïm, Rav Tsvi Pessa'h Frank. Il s'est présenté en donnant son nom et le nom de son père, et a demandé au Rav une lettre de recommandation sur un certain sujet.

Lorsque le Rav a entendu le nom de l'homme, il s'est exclamé : "Vous êtes le fils d'Untel ?! S'il en est ainsi, je dois vous faire une lettre de recommandation particulière, qui ne s'écrit pas sur un pied! Accompagnez-moi chez moi!"

L'homme était étonné d'apprendre que son père avait un tel lien avec le Rav de Jérusalem. Et il était loin de se douter de l'histoire qui va

suivre...

Plusieurs années auparavant, après que le facteur ait déposé le courrier dans le bureau du Rav, le secrétaire (qui était, entre autres, chargé de classer le courrier) a découvert une lettre d'injures adressée au Rav, qui venait précisément... du père de l'homme qui était venu se présenter au Rav!

Le secrétaire a voulu la déchirer, et ne pas la montrer au Rav. Mais finalement, il lui a montrée et, à sa grande surprise, lorsque le Rav a fini de lire la lettre, il l'a simplement rangée dans son tiroir. Et de temps en temps, il la relisait.

Plusieurs années plus tard, alors que le Rav était dans un taxi, il aperçut un enterrement. Il a demandé le nom de la personne décédée et lorsqu'on le lui a dit, il a compris qu'il s'agissait de l'auteur de la lettre d'injures.

Il a payé le chauffeur du taxi, est descendu de la voiture, et s'est joint à l'enterrement.

Et voici que des années plus tard, c'est précisément

le fils de cet homme qui s'est présenté au Rav pour obtenir de lui une lettre de recommandation ! Et c'est pour cette lettre que le Rav voulait particulièrement s'appliquer!

Lorsque le Rav et l'homme sont arrivés à la maison, le Rav a demandé à celui-ci de partager avec

lui son petit-déjeuner. Il a mis la table, s'est très bien occupé de son invité,

a longuement discuté avec lui...

Et ce n'est qu'après le Birkat

Hamazone qu'il lui a écrit une
lettre de recommandation
chaleureuse, en s'appliquant

Lorsque l'homme a demandé : "Qu'est-ce qui me fait bénéficier d'un tel accueil et d'une telle lettre

?", le Rav, dans sa grande modestie, a répondu : "Le mérite de votre père."

particulièrement.

L'homme a dit : "Je ne savais pas que mon père vous connaissait." Le Rav a répondu : "Je connaissais votre père, et je sais que tout ce qu'il faisait était Léchem Chamayim (fait avec une intention pure). C'est pourquoi, en son honneur, je vous ai écrit cette lettre qui, je l'espère, vous servira."

C'est une histoire extraordinaire, comme on n'en lit que sur les grands d'Israël...

En agissant comme il l'a fait, le Rav a voulu enlever de son cœur toute trace de colère, de rancune ou de mécontentement qu'il aurait pu ressentir envers celui qui l'avait injurié.

Qu'il puisse nous servir d'exemple dans le travail des Middot (traits de caractère)!



Ouestion

Jérémy habite dans un joli appartement qu'il loue pour une coquette somme en centre-ville. Quand il a signé le contrat de location, le propriétaire a spécifié qu'il lui est interdit de sous-louer l'appartement, et Jérémy a consenti à cela. Les vacances d'été approchent et un ami à Jérémy, Yaïr, demande de lui louer son appartement pendant les deux premières semaines d'août. Jérémy lui dit que son propriétaire le lui interdit, mais son ami insiste beaucoup et lui promet même de lui payer 50 % de plus que la somme normale. Jérémy ne résiste pas à l'offre et accepte. Yaïr passe de bonnes vacances dans l'appartement et, à la fin des deux semaines, il rend à Jérémy l'appartement comme il l'a recu. Le lendemain, Jérémy reçoit un coup de fil de son

GUEMARA propriétaire qui lui dit qu'il a par hasard appris qu'il a sous-loué son appartement et demande des explications. Quoi qu'il en soit, continue-t-il, la somme qu'il a perçue de Yaïr lui revient, prétend-il, car l'appartement lui appartient et qu'il n'a pas le droit de faire des affaires sur son dos, surtout pas quand cela a été explicitement interdit. Ce à quoi lui répond Jérémy : "Bien qu'il soit vrai que j'ai violé notre engagement, il n'y a aucune raison à ce que l'argent te revienne car, une fois que je t'ai payé le prix de la location au mois, tu ne perds plus rien à ce que je gagne de l'argent, et cela ne change rien que cela se soit fait avec ton appartement?



À qui l'argent de la location saisonnière de Yair revient-il?



- Baba Metsia 35b Michna.
- Nimouké Yossef Baba Kama 9b (selon les pages de Rif) dans le paragraphe 'Vetou Garsinan Beguemara Amar Rabba...", "Veod Ani Omer" jusqu'à "Kene Niré Li".
- Ma'hané Efraim, Hil'hot Chirout chapitre 19 "Veod Taam A'her".

RÉPONSE

Selon ce que nous précise le Mahané Efraim dans le Nimouké Yossef, l'interdit de gagner de l'argent avec les biens d'autrui n'est en vigueur que si le prix de location est inférieur au prix réel sur le marché. Mais dans un cas où le prix convenu pour la location est le prix proposé sur le marché, et que le propriétaire n'a donc rien perdu, si le locataire à sous-loué l'appartement - même illégalement -, l'argent lui reviendra. S'il en est ainsi, dans notre cas où Jérémy a payé la totalité du prix de l'appartement qu'il loue, et que le propriétaire a donc reçu tout ce qui lui revient, Yaïr paiera la location à Jérémy et non au propriétaire de l'appartement.



La Torah nous enseigne : "Tu ne te vengeras pas." (Sefer Vayikra, Kédochim 19:18)





LE CAS DE LA SEMAINE En rentrant de l'école, Chimon affiche un visage triste. Il en veut à l'un de ses copains après une petite dispute sans gravité. Son papa le voit, et il veut savoir ce qu'il s'est passé. Chimon commence à lui raconter. Son papa est très remonté, il veut aller chercher le copain à la sortie de l'école pour le gronder. Mais Chimon ne veut pas donner le nom du copain en question.



Chimon doit-il donner le nom du copain avec lequel il s'est disputé?



Nous sommes en face d'un cas de risque de Lachon Hara car, d'une petite brouille sans gravité, risque de déboucher des conséquences plus graves si Chimon dévoile le nom du copain en question à son papa, qui est prêt à en découdre. Il est strictement interdit de dire du Lachon Hara, y compris sous l'insistance d'un parent, ou de toute personne à qui l'on doit respect et crainte.

#### Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction: Ray Eliahou Uzan, Ray Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription: Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim: 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements:



**O** 01 77 50 22 31



